

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20221212-D22-12-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2022**

FB/TD/OR n° 2022/01

Objet de la délibération :

**Entretien des espaces verts :
autorisation de signer le
marché avec l'entreprise
VER-TIGE de Saint-Hilarion**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 29

Présents : 22

Pouvoirs : 6

Votants : 28

Date de la convocation :

06 DÉCEMBRE 2022

Date de publication en ligne :

19 DÉCEMBRE 2022

Auteur :

**François BELHOMME
Maire**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 12 décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Étaient présents :

François BELHOMME, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Jean-Paul MARCHAND, Christine HABEGGER, Dominique BONNET, Marie-France DURAND, Jean JOSEPH, Simone BEULÉ, Éric ROYNEL, Guy DAVID, Marc BAUDELLOT, Philippe POISSONNIER, Emmanuel SAUTEUR, Thomas AMELOT, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER, Isabelle MARCHAND, Bruno ESTAMPE, Roland HAMARD, Fabrice PICHARD.

Excusés :

- Béatrice BONVIN, Pouvoir à François BELHOMME
- Denis DURAND, Pouvoir à Christine HABEGGER
- Patricia EVENO, Pouvoir à Emmanuel SAUTEUR
- Sylvie ROUZET, Pouvoir à Armelle THÉRON-CAPLAIN
- Stéphanie RICHARD, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Sonia DOKOUROFF, Pouvoir à Simone BEULÉ

Absente :

- Claire CLAIREMBAULT

Secrétaire de séance : Dominique BONNET

Vu les articles L 2124-2, R 2124-2-1°, R 2161-3, R 2161-4 du Code de la commande publique,

Vu la procédure d'appel d'offres ouvert lancée le 13/10/2022 (avis envoyé : au JOUE/TED n°2022/S 201-5711965, publié le 13/10/2022 ; au BOAMP n°2022/136504, publié le 13/10/2022 ; à l'Écho Républicain publié le 17/10/2022) fixant la date de réception des offres au 14 novembre 2022 à 12h00 ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 14 novembre 2022 à 14h00 relative à l'ouverture des plis ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du 23 novembre 2022 à 14h30 relative à l'attribution du marché ;

Considérant que le marché d'entretien des espaces verts arrive à échéance le 31 décembre 2022,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

2 entreprises ont proposé une offre :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20221212-D22-12-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

Nom du candidat	Montant de l'offre	
	HT	TTC
SARL PARC ESPACE CHARTRES 21, sente des Ronces 28300 SAINT-PREST	89 931,90 €	107 918,28 €
SARL VERT-TIGE 285, route de Rambouillet 78125 SAINT-HILARION	93 737,73 €	112 485,28 €

L'analyse des DPGF fait ressortir des montants de prestations relativement bas au regard des prix du marché actuel pour les deux entreprises.

De plus, suite à notre demande de vérification sur des prix anormalement bas, la SARL PARC ESPACE CHARTRES, après une analyse en interne, a identifié une erreur la ligne 30 (désherbage des rues selon liste des rues fournie, conformément à l'article 3.4 du CCTP) à savoir un montant réel HT de 9 000 € en lieu de 900 €.

L'offre est donc irrecevable en l'état.

Afin de préserver l'équité des candidats, l'analyse a été réalisée avec le prix HT de la ligne 30 corrigé pour le DPGF de la SARL PARC ESPACE CHARTRES

Nom du candidat	Montant de l'offre	
	HT	TTC
SARL PARC ESPACE CHARTRES 21, sente des Ronces 28300 SAINT-PREST	98 031,90 €	117 638,28 €
SARL VERT-TIGE 285, route de Rambouillet 78125 SAINT-HILARION	93 737,73 €	112 485,28 €

Le tableau récapitulatif suivant classe les offres selon les trois critères d'attribution comme suit :

	SARL PARC ESPACE CHARTRES	SARL VERT-TIGE
Critère 1 Prix / 50	47.81	50
Critère 2 Valeur technique /40	36.5	39
Critère 3 Références /10	10	10
TOTAL / 100	94.31	99

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des soumissionnaires dont l'offre a été examinée, il est proposé le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du soumissionnaire individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	SARL VERT-TIGE
2	SARL PARC ESPACE CHARTRES

2022-193

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20221212-D22-12-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022

Affichage : 13/12/2022

Il en ressort que l'entreprise VERT-TIGE de Saint-Hilarion (78) est classée en première position étant la mieux-disante au regard des trois critères d'attribution.

Sur l'exposé présenté et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché avec l'entreprise VERT-TIGE de Saint-Hilarion (78125) pour un montant de 93 737,73 € HT, soit 112 485,28 € TTC, à compter du 01/01/2023, pour une durée d'un an reconductible 3 fois pour des périodes équivalentes.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget.

Fait et délibéré à Epernon,

le 12 décembre 2022

La secrétaire de séance
Dominique BONNET



Le Maire,
François BELHOMME

